



**Extrait du registre des délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAORDINAIRE**

Séance du 09 OCTOBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15
Présents : 9
Absents : 6
Qui ont donné pouvoir : 1

Date de la convocation

04/10/2023

Date de mise en ligne

05/10/2023

Publication ou notification le

Le 09/10/2023 à 15 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Félix PERETTI, le maire.

Présents : Jean Paul ANTONA, Céline BATTESTI POGGI, François-Joseph FOTI, Lucien LACOMBE, Dominique PELLETIER, Félix PERETTI, Hélène POGGI, Pierre POGGI, Catherine SANSONETTI.

Absents : Henri ANTONA (excusé), Jacques ETTORI PERETTI (excusé), Alexandre PERETTI (excusé), René MAILLET (excusé), Julien PERETTI (excusé, a donné procuration à Hélène POGGI), Olivier FRANCESCHI (excusé).

Le quorum est atteint : oui non

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Secrétaire(s) de séance : Céline BATTESTI POGGI

Objet de la délibération : Position du conseil municipal suite à l'agression d'un conseiller municipal

Le maire explique au conseil municipal, que M. Alexandre PERETTI a été agressé. Ce qui a conduit à une ITT de 21 jours.

Le Conseil, ouï Monsieur le Maire en son exposé, et après en avoir délibéré, par 10 voix pour, 00 voix contre et 00 abstention, CONDAMNE fermement l'agression dont a été victime M. Alexandre PERETTI, conseiller municipal. Il lui APPORTE SON SOUTIEN indéfectible. Il APELLE A UN APAISEMENT des conflits et un règlement des échanges en dehors de toute violence.

Fait et délibéré à Coti-Chiavari, les jour, mois et an que dessus et ont signé au Registre, les membres présents.

Pour extrait conforme

